

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/06/2014

Réception par le Prefet : 30/06/2014

Publication : 02/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du mercredi 25 juin 2014

STRATEGIE REGION METROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPERIEUR 2020

Le Conseil Général,

VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend connaissance de la « Stratégie RMT 2020 », en annexe,
- soutient toutes les actions visant à la mise en œuvre des priorités définies dans ce document et intègre ces mêmes priorités dans les politiques départementales qui en relèvent.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté



STRATÉGIE **2020** POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPÉRIEUR

TRINATIONALE
METROPOLREGION
OBERRHEIN



REGION METROPOLITAINE
TRINATIONALE
DU RHIN SUPERIEUR



SOMMAIRE

Conception : Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Design : Graffiti

Photos :

Page 4 : ©CUS 2003 B. Henry, E.Marbach/©CG68 / Page 6 : ©Ernest LAEMMEL /
Page 7 : ©INTERREG-Projekt Wissenschaftsoffensive (Région Alsace, Land BW, Land RP) /
Pages 8-9 : ©INTERREG-Projekt Wissenschaftsoffensive (Région Alsace, Land BW, Land RP) /
Page 11 : J.-L. STADLER/©Région Alsace / Page 13 : ©Sarah Ennemoser /
Page 14 : ©INTERREG-Projekt Wissenschaftsoffensive (Région Alsace, Land BW, Land RP) /
Page 15 : ©Werner Schreiner VRN /
Page 17 : ©Hubert Burda Media / E.Marbach/©CG68 /
Pages 18-19 : Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS)

Publication : Décembre 2013

Informations et contact :

Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur
Centre de compétences sur les questions transfrontalières et européennes
Rehlfusplatz 11 D-77694 Kehl am Rhein
www.rmtmo.eu - info@rmtmo.eu

Ce document a été réalisé grâce au soutien financier de l'Union européenne (INTERREG), de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Regierungspräsidium de Freiburg, du Regierungspräsidium de Karlsruhe, du Land de Rhénanie-Palatinat, du Canton de Bâle-Ville, du Canton de Bâle-Campagne, de la Confédération suisse et de la Ville de Karlsruhe pour le compte du Réseau des Villes.



Cofinancé par l'Union européenne /
Fonds européen de développement régional (FEDER)



Dépasser les frontières: projet après projet

Avant-propos	5
1. Promotion du plurilinguisme	6
2. Implantation d'un centre de compétences transfrontalier en matière de durabilité	7
3. Implantation d'une grande infrastructure européenne de recherche dans l'espace trinational du Rhin Supérieur	8
4. Fluidification du marché de l'emploi à l'échelle transfrontalière du Rhin Supérieur	10
5. Transfert de technologies et de connaissances	12
6. Poursuite du dialogue citoyen	13
7. Réseau pour l'engagement citoyen dans le Rhin Supérieur	13
8. Garantir l'approvisionnement énergétique du Rhin Supérieur et faire de cet espace un pôle d'excellence en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique	14
9. Transports : développer la mobilité et compléter les réseaux de transports existants	15
10. Le Rhin Supérieur, laboratoire d'expérimentation : Promouvoir la mise en place de cadres réglementaires spécifiques dans le cadre d'importants projets transfrontaliers	16



STRATÉGIE 2020 POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPÉRIEUR

Le Rhin Supérieur se définit comme **un territoire d'excellence au cœur de l'Europe**. Il se caractérise entre autres par des espaces ruraux et urbains complémentaires et par un réseau polycentrique de villes, dont certaines ont une notoriété qui dépasse le cadre national.

Afin d'utiliser au mieux ces atouts, les élus du Rhin Supérieur ont signé le 10 décembre 2010 la **Déclaration d'Offenburg officialisant la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur** (RMT), composée de quatre piliers Sciences, Économie, Société Civile et Politique œuvrant pour la première fois ensemble pour le développement de ce territoire transfrontalier. À cette occasion, cette dernière a également été officiellement reconnue par les représentants des gouvernements français, allemand et suisse.

Afin de disposer d'un document d'orientation pour la politique transfrontalière, la RMT s'est dotée en 2010 d'une stratégie « **Agir et se développer ensemble** ». La présente stratégie actualisée a vocation à être en cohérence avec le nouveau programme opérationnel INTERREG V A Rhin Supérieur qui représentera, pour la période 2014-2020, la plus importante source financière pour le développement régional transfrontalier.

Les hauts représentants des quatre piliers, réunis à Kehl le 16 septembre 2013 dans le cadre d'un séminaire de réflexion stratégique, ont décidé d'actualiser cette stratégie en définissant dix priorités devant fonder les actions de la RMT pour les années à venir. Celles-ci s'inspirent d'une part de la Stratégie européenne « Europe 2020 » qui vise à développer l'emploi, la croissance « **intelligente, durable et inclusive** », et à une meilleure coordination des politiques nationales et européennes, et d'autre part de la Nouvelle Politique Régionale suisse.



1. PROMOTION DU PLURILINGUISME

Au regard de l'importance de la Région du Rhin Supérieur en tant que bassin de vie et espace économique commun, et vu la nécessité de persister dans la voie d'une meilleure connaissance réciproque des populations et de leurs cultures de part et d'autre du Rhin, la promotion du plurilinguisme, telle que formulée dans la Charte du Rhin Supérieur du 10 juin 2013, ainsi que dans la Déclaration des Chambres de Commerce et d'Industrie sur la promotion du bilinguisme du 27 juin 2013, apparaît comme une priorité fédératrice pour les quatre piliers.

Il s'agira d'initier et de mener des actions de soutien au plurilinguisme et de favoriser la création de passerelles transfrontalières entre la formation et le marché du travail, par une offre ciblée en matière d'apprentissage des langues.

L'enseignement de la langue du voisin, dans les trois composantes territoriales du Rhin Supérieur, se doit d'être développé par la création de jumelages entre des établissements de formation de tous ordres, la promotion du plurilinguisme à tous les âges et l'échange de professionnels de l'éducation (entre autres d'éducateurs et d'éducatrices pour les garderies bilingues).



2. IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPÉTENCES TRANSFRONTALIER EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Dans le domaine interdisciplinaire de la durabilité, la RMT dispose d'extraordinaires compétences aussi bien en sciences de l'ingénieur et sciences de la vie qu'en sciences juridiques, sociales, comportementales et humaines, qui se doivent d'être optimisées à l'échelle transfrontalière par la création d'un centre de compétences.

Dans cette perspective, le Pilier Sciences prévoit d'effectuer début 2014 une étude transfrontalière du potentiel de recherche dans le domaine de la durabilité, financée par les fonds du projet INTERREG IV Rhin Supérieur.

Sur cette base, des rencontres de mise en réseau ciblées dans ce domaine de recherche seront organisées au courant de l'année 2014, afin d'aboutir à la création d'un consortium transfrontalier. Celui-ci pourra déposer en 2015 un projet auprès du programme INTERREG, en vue de permettre le co-financement du centre de compétences dans le cadre de la prochaine phase de programmation INTERREG V (2014-2020), d'obtenir des financements tiers et d'organiser un important congrès international et interdisciplinaire sur le thème de la durabilité en 2016.



3. IMPLANTATION D'UNE GRANDE **INFRASTRUCTURE EUROPÉENNE DE RECHERCHE** DANS L'ESPACE TRINATIONAL DU RHIN SUPÉRIEUR

Le Pilier Sciences a défini des domaines phares dans lesquels la RMT, par ses compétences de pointe à l'échelle européenne, voire internationale, apparaît comme prédestinée à l'implantation d'une telle infrastructure.



Pour la conception et la construction de cette infrastructure, il sera nécessaire d'obtenir des fonds européens.

Dans un premier temps, la RMT devra mettre son projet en conformité avec la feuille de route définie en 2010 par le European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI). En cas de validation de l'étude de conception par l'ESFRI, il pourra ensuite être procédé à un dépôt de candidature dans le cadre d'un appel en vue de l'obtention d'un financement pour la préparation et la mise en œuvre de cette infrastructure de recherche, dans un horizon de 8 à 10 ans.

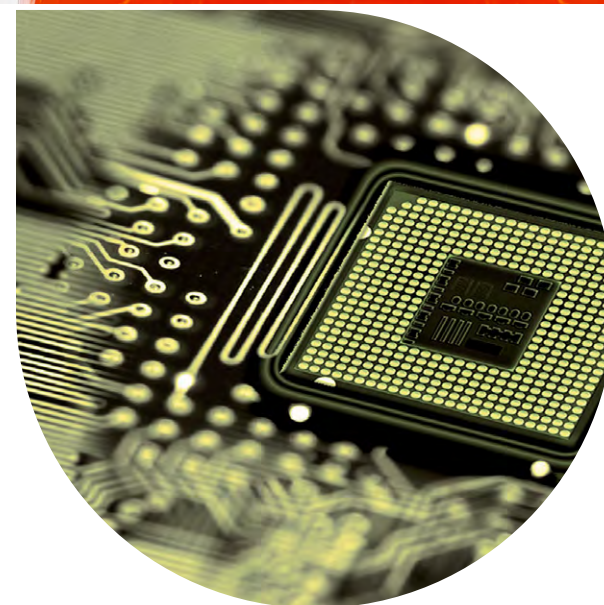
Afin d'avancer dans ce projet, des rencontres ciblées de mise en réseau entre les acteurs de ces domaines phares seront organisées courant 2014.

L'objectif de ces rencontres sera de détailler davantage les potentiels tant scientifiques qu'économiques dans ces domaines, d'aboutir à la création d'un consortium et de définir les prochaines étapes, notamment en vue du dépôt courant 2015 d'un projet INTERREG Rhin Supérieur.



Les domaines identifiés sont :

- Les sciences de la vie
- Les sciences et ingénierie des microsystèmes
- Les sciences et ingénierie des matériaux



4. FLUIDIFICATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE DU RHIN SUPÉRIEUR



L'objectif d'un marché de l'emploi plus fluide requiert la mise en place de mesures visant à la suppression progressive des obstacles encore existants et au développement de structures et procédures communes qui faciliteront la mobilité professionnelle transfrontalière. Ces obstacles se révèlent notamment dans la maîtrise linguistique insuffisante, le manque de compréhension du système éducatif du pays voisin, l'opacité en matière de définition des profils des métiers, les distorsions en matière de droit du travail et de droit social, les difficultés de reconnaissance réciproque des professions, l'absence de mesures de soutien concrètes facilitant l'accès à une formation ou une activité professionnelle.

Dans la perspective d'une pénurie toujours grandissante de main-d'œuvre qualifiée touchant certaines branches d'activités particulièrement des côtés allemand et suisse, et au regard des difficultés d'insertion ou de réinsertion dans la vie professionnelle persistantes pour les jeunes, pour les seniors ainsi que pour les personnes peu qualifiées, les efforts se concentreront sur le développement commun d'actions et de procédures spécifiques ouvrant l'accès au marché du travail voisin. À cet effet, il s'agira en particulier de renforcer et d'ouvrir l'offre d'apprentissage de la langue du voisin à l'ensemble des salariés, sans distinction d'âges ou de catégories, concernés par le marché de l'emploi.

Ainsi, il conviendra entre autres d'instaurer des mesures de sensibilisation précoce des jeunes au monde de l'entreprise, de développer davantage l'offre en matière de stages transfrontaliers et de cursus de formation bi- et trinationalaux.

En ce qui concerne le marché du travail, il y aura lieu de continuer à soutenir la coopération entre les services publics de l'emploi français, allemand et suisse, notamment en poursuivant l'ouverture et la mise en réseau des bureaux de placement transfrontaliers le long du Rhin. L'organisation de salons de recrutement à caractère trinational ainsi que la mise en œuvre d'un concept de salons d'orientation professionnelle vers les métiers scientifiques et techniques à l'échelle transfrontalière devraient contribuer à diversifier et équilibrer les choix en matière d'orientation professionnelle spécifiques aux deux sexes.

L'extension à l'ensemble de la RMT de bonnes pratiques, instaurées sur le plan local, permettra de créer l'effet de synergie nécessaire au développement d'un marché de l'emploi transfrontalier commun.

Dans cet esprit, la signature de l'accord-cadre franco-allemand pour l'apprentissage transfrontalier le 12 septembre 2013 entre l'ensemble des instances politiques en charge de la formation professionnelle, des agences nationales de l'emploi et des chambres consulaires représentatives du monde économique a valeur de modèle. Il met à disposition le cadre réglementaire qui permet aux candidats de s'engager dans la voie de l'apprentissage transfrontalier en effectuant la partie théorique de leur formation dans leur pays d'origine et la partie pratique dans la région frontalière voisine.

Il s'agit désormais d'assurer la diffusion de l'information quant aux potentialités ainsi créées auprès des établissements, auprès des jeunes et de leurs familles ainsi que des centres de formation, afin de promouvoir sur l'ensemble du territoire de la RMT ce modèle de formation comme une option complémentaire aux formations professionnelles nationales.

Enfin, il s'agira également d'adapter le dispositif de cet accord-cadre aux spécificités propres aux cantons du Nord-Ouest de la Suisse en matière de formation professionnelle et de politiques de l'emploi, afin que la mobilité transfrontalière soit mise en œuvre pour l'apprentissage à l'échelle trinationale.



5. TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET DE CONNAISSANCES

Dans le contexte actuel d'une mondialisation intensifiée, les entreprises rhénanes, principalement les PME/PMI, sont dans l'obligation d'augmenter leur compétitivité. De ce fait, leur développement passe par leur capacité d'intégration toujours plus rapide de technologies nouvelles, de matériaux de plus en plus performants ainsi que d'un savoir-faire à la pointe de la technologie. De surcroît, un accès plus aisé aux brevets conjointement à une meilleure mise en réseau des entreprises avec les universités et les établissements de recherche constituent les conditions nécessaires à l'optimisation des processus d'innovation.

Il ne s'agit pas tant de faire naître de nouveaux projets de recherche supplémentaires pour en multiplier le nombre, mais bien plus de la nécessité de se doter efficacement d'instruments et de mécanismes visant à fluidifier le transfert de technologies et de connaissances en direction des entreprises, de sorte que la recherche et le développement aboutissent pour les entreprises à des produits commercialisables. Simultanément et par voie de conséquence, la demande en direction de la recherche, particulièrement de la part des entreprises, s'en trouvera impulsée.

Le volume des échanges technologiques et des développements en matière de recherche appliquée générés par-delà le Rhin s'avère très modeste, en comparaison à celui des flux commerciaux. Cette situation découle de la faible connaissance réciproque quant aux priorités de la recherche spécifiques à chacun des pays voisins. Par ailleurs, l'absence d'un réseau des agences de transfert technologique ainsi que la faiblesse des dispositifs de soutien à l'innovation à l'échelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur constituent un désavantage supplémentaire. Pour y remédier, un travail d'identification plus fine des différentes structures publiques et privées impliquées dans le transfert technologique et leur mise en réseau par-delà la frontière s'impose.



6. POURSUITE DU DIALOGUE CITOYEN

Les expériences menées pour faciliter la participation citoyenne constituent une marque d'identification spécifique du Rhin Supérieur. Il s'agira à l'avenir de valoriser cette fonction de « laboratoire ».



7. RÉSEAU POUR L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LE RHIN SUPÉRIEUR

La création d'un tel réseau, constitué des services en charge de l'engagement citoyen dans les régions partenaires, des Eurodistricts ainsi que des Infobests, vise à soutenir et à développer l'engagement citoyen au sein de la RMT. À titre d'exemples, l'on peut citer :

- Une banque de données recensant les associations à l'échelle transfrontalière
- Propositions de formation continue à l'attention des bénévoles
- Appui à des projets et initiatives fonctionnant sur une base bénévole en faisant appel aux fonds de micro-projets INTERREG V
- Couverture par une assurance pour les bénévoles actifs à l'échelle transfrontalière
- Cadre juridique spécifique à l'engagement transfrontalier (droit des associations, etc.)

8. GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DU RHIN SUPÉRIEUR ET FAIRE DE CET ESPACE UN **PÔLE D'EXCELLENCE** EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

POLITIQUE POLITIK

Il s'agit d'intensifier la coopération en matière de production diversifiée, d'économies, de stockage et d'approvisionnement énergétique, et de renforcer la coordination et l'information trinationale sur l'énergie nucléaire.

Les travaux du Réseau trinational sur l'énergie et le climat TRION ont permis d'élaborer une image précise des besoins énergétiques et des potentiels d'économie d'énergie du Rhin Supérieur. Sur cette base, et en prenant en considération les évolutions futures des politiques énergétiques des trois pays en présence, il est essentiel de promouvoir la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Rhin Supérieur et de renforcer davantage encore la coopération en matière de production énergétique, notamment durable.



9. TRANSPORTS : **DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET COMPLÉTER LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EXISTANTS**

POLITIQUE POLITIK

Le Rhin Supérieur est un axe de transport européen nord-sud de première importance. Il est un maillon essentiel de plusieurs couloirs de transports routiers, ferrés et fluviaux, notamment la magistrale Paris-Munich-Vienne-Bratislava ainsi que l'axe Rotterdam-Gênes, identifié par l'Union européenne. Par ailleurs, les flux régionaux sont nombreux et en constante augmentation, générant de plus en plus de goulets d'étranglement, particulièrement au niveau du trafic transfrontalier. Le Rhin Supérieur est, de surcroît, doté de grandes infrastructures de transport (ports, aéroports) dont la complémentarité doit être recherchée.

Des projets transfrontaliers (notamment les prolongations de lignes de tram vers le pays voisin ou la coopération entre les ports du Rhin Supérieur) ont d'ores et déjà permis d'améliorer la mobilité et l'accessibilité.

Le développement des infrastructures de transport, soucieux des aspects environnementaux, et l'interconnexion des potentiels existants constituent les conditions nécessaires au maintien de la qualité de vie et au développement économique durable du Rhin Supérieur.

Il s'agira d'améliorer davantage le réseau des transports publics en rendant accessibles et attractives les offres tarifaires au sein de l'espace du Rhin Supérieur et en les développant, si possible, dans le cadre d'accords bi- et trinationaux. Par ailleurs, il conviendra de développer l'offre de transports publics, en considérant bien que le programme INTERREG peut constituer un levier financier non négligeable dans ce domaine. Afin d'améliorer les transports, il est également nécessaire d'augmenter les liaisons est-ouest, de renforcer la multi-modalité en matière de transports de marchandises, notamment fluviaux, ainsi que d'optimiser et de sécuriser les infrastructures de transports routières et ferrées. Enfin, il importe d'encourager la promotion de modes de déplacement durable et le soutien aux initiatives de recherche et d'expérimentation de technologies innovantes dans les territoires transfrontaliers et les zones urbaines frontalières.

10. LE RHIN SUPÉRIEUR, LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DE CADRES RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE D'IMPORTANTES PROJETS TRANSFRONTALIERS



L'harmonisation transfrontalière des conditions-cadres, voire la création d'un cadre juridique spécifique, doit être promue, particulièrement en matière de fiscalité, normes, droit du travail, charges, quand la nature des projets le justifie, afin de promouvoir un développement économique intégré et des projets transfrontaliers d'importance pour le Rhin Supérieur.



Une analyse plus approfondie des interactions entre les trois économies en présence dans le bassin économique du Rhin Supérieur et un travail ciblé portant sur la suppression des entraves à la concurrence existantes doivent venir en soutien à des mesures de sauvegarde et de création d'emplois.

Enfin, la dimension démographique doit également être prise en compte. Les différences dans ce domaine entre la France, l'Allemagne et la Suisse influent la formation, le marché du travail, les services à la personne, en particulier dans le secteur médical. Cette dimension doit dorénavant être intégrée dans les politiques mises en place au niveau transfrontalier.



Le RHIN SUPÉRIEUR en bref - Der OBERRHEIN auf einen Blick

Un territoire trinational et européen, doté d'une longue tradition de coopération transfrontalière

- > 3 États, 2 langues
- > 21 528 km²
- > 6 millions d'habitants
- > 1 817 villes et communes, dont 5 grands centres urbains

Une économie dynamique et innovante ouverte sur le monde

- > 3,2 millions d'actifs, 96 000 frontaliers
- > 600 clusters et réseaux d'entreprises
- > PIB : 209 milliards d'euros
- > Tourisme : 18 millions de nuitées par an

Une région de la connaissance et une terre d'excellence scientifique

- > 30 cursus universitaires bi- ou trinationaux
- > 170 000 étudiants
- > 167 universités, écoles supérieures et organismes de recherche
- > Offensive Sciences : la première politique commune transfrontalière de recherche au niveau européen

Ein trinationales und europäisches Gebiet mit einer langen Tradition der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit

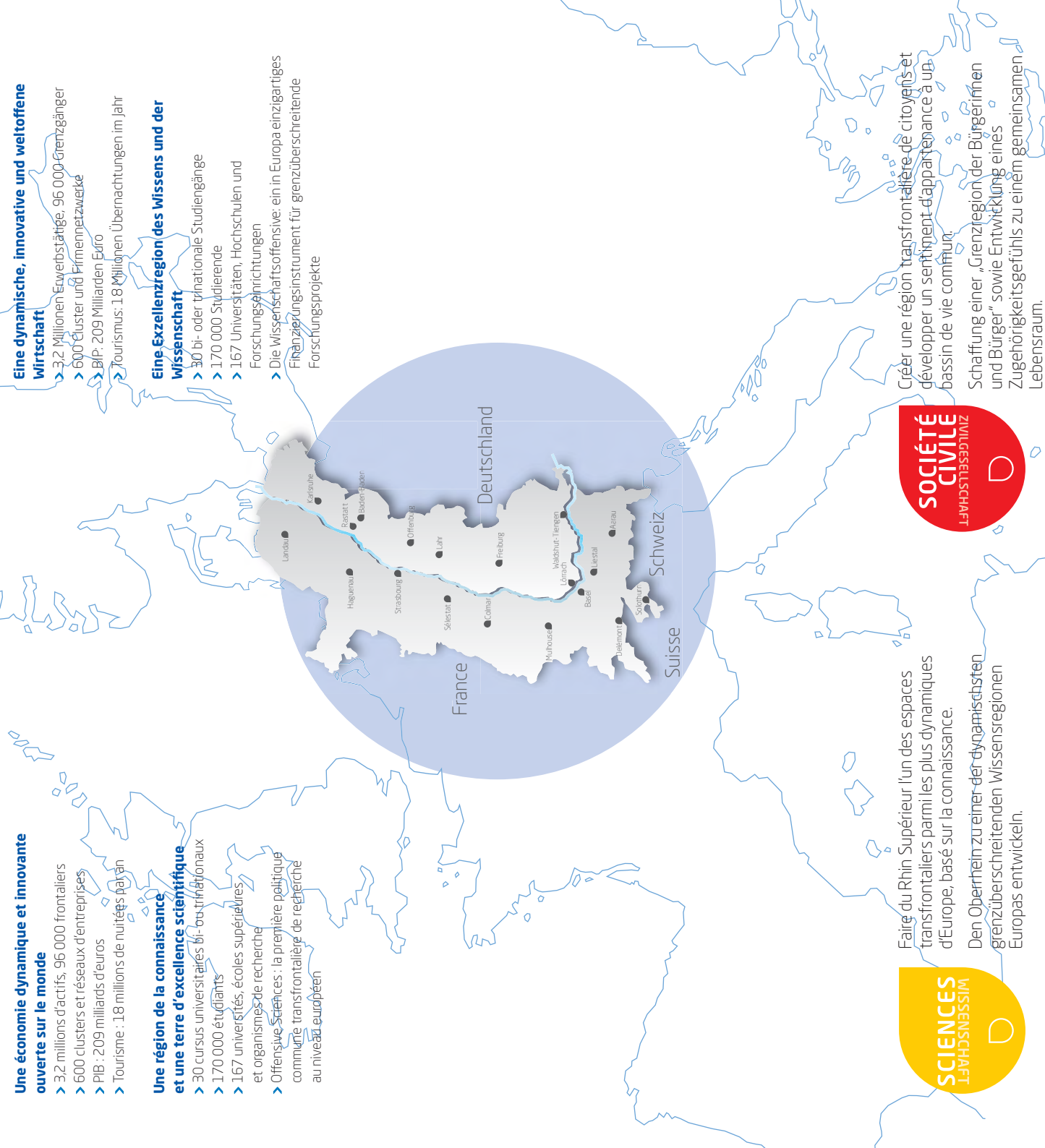
- > 3 Staaten, 2 Sprachen
- > 21.528 km²
- > 6 Millionen Einwohner
- > 1.817 Städte und Kommunen, darunter 5 Großräume

Eine dynamische, innovative und weltoffene Wirtschaft

- > 3,2 Millionen Erwerbstätige, 96 000 Grenzgänger
- > 600 Cluster und Firmennetzwerke
- > BIP: 209 Milliarden Euro
- > Tourismus: 18 Millionen Übernachtungen im Jahr

Eine Exzellenzregion des Wissens und der Wissenschaft

- > 30 bi- oder trinationale Studiengänge
- > 170 000 Studierende
- > 167 Universitäten, Hochschulen und Forschungsrichtungen
- > Die Wissenschaftsoffensive: ein in Europa einzigartiges Finanzierungsinstrument für grenzüberschreitende Forschungsprojekte



SCIENCES WISSENSCHAFT

Faire du Rhin Supérieur l'un des espaces transfrontaliers parmi les plus dynamiques d'Europe, basé sur la connaissance.

Den Oberrhein zu einer der dynamischsten grenzüberschreitenden Wissensregionen Europas entwickeln.

SOCIÉTÉ CIVILÉ ZIVILGESELLSCHAFT

Créer une région transfrontalière de citoyens et développer un sentiment d'appartenance à un bassin de vie commun.

Schaffung einer „Grenzregion der Bürgerinnen und Bürger“ sowie Entwicklung eines Zugehörigkeitsgefühls zu einem gemeinsamen Lebensraum.

WIRTSCHAFT WIRTSCHAFT

Contribuer à développer une économie compétitive et durable qui puise ses racines dans l'innovation et la complémentarité entre ses acteurs.

Zur Entwicklung einer wettbewerbsfähigen, nachhaltigen Wirtschaft beitragen, die auf Innovation und Komplementarität ihrer Akteure basiert.

POLITIK POLITIK

Assurer une meilleure coordination entre les instances de coopération pour aboutir à un mode de fonctionnement plus efficace et promouvoir la RMT aux niveaux européen et international.

Engere Abstimmung zwischen den politischen Ebenen für eine noch effizientere Arbeit der Kooperationsinstanzen und eine strategische Positionierung der TMO auf europäischer und internationaler Ebene.